



**LE PIC DU MIDI  
ET SON OBSERVATOIRE**  
CANDIDATURE  
AU PATRIMOINE  
MONDIAL

# Dossier synthétique Périmètres & Protections

04-09-24

Comité de Candidature



Synthèse des Orientations du Patrimoine mondial pour la construction du **Périmètre du bien** :

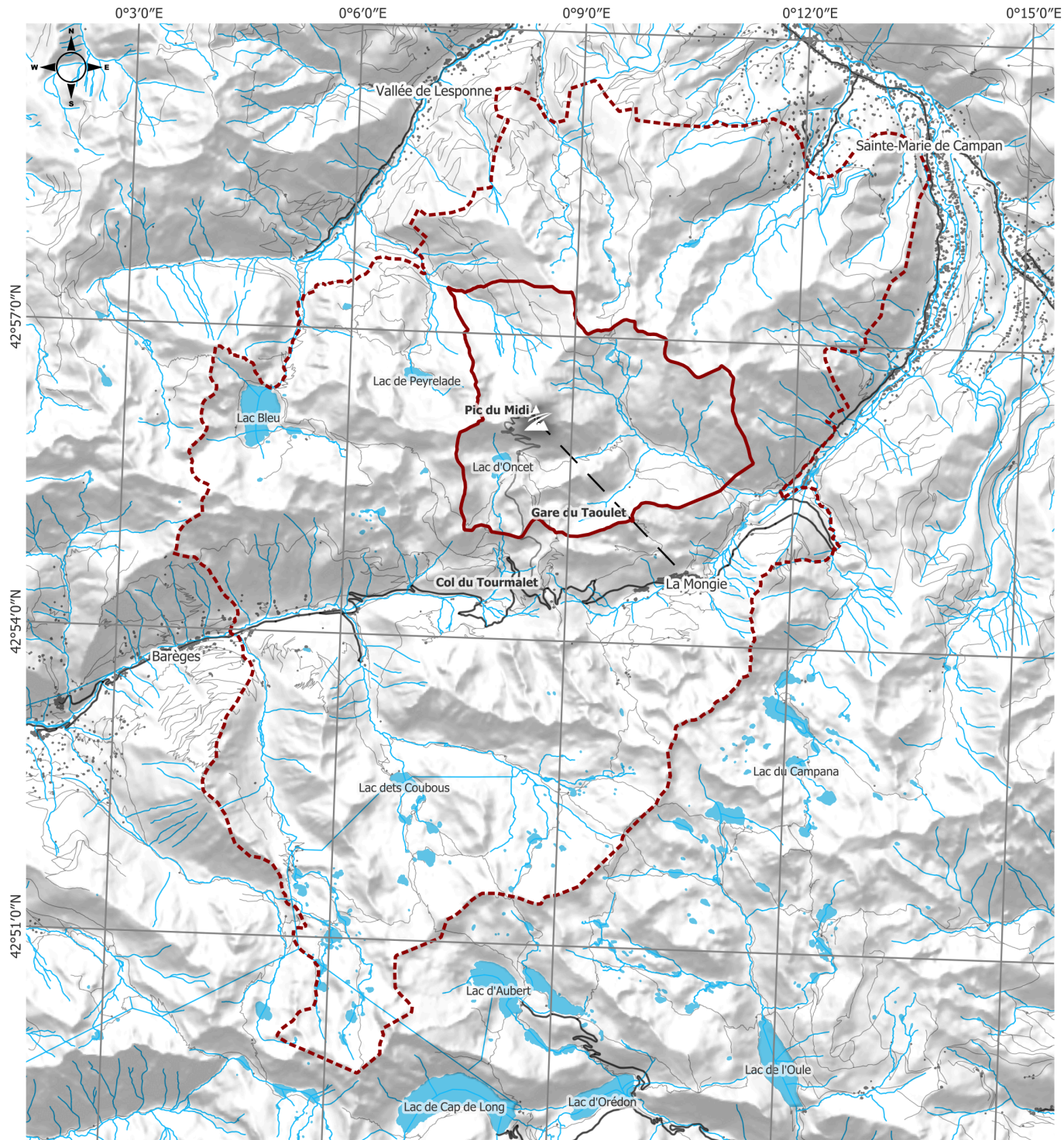
- Les limites du bien doivent contenir tous les **attributs** et **caractéristiques** qui lui confèrent sa VUE.
- Les **attributs** sont au centre des mesures de protection et de gestion et des dispositifs institutionnels. Leur configuration déterminera les limites du bien.
- Les **limites du bien** doivent être clairement définies, en relation avec la protection juridique et la gestion du bien.
- Il est indispensable de mener l'établissement des limites (y compris les plans de zonage) du bien proposé de pair avec la **définition des priorités de gestion** et la **mobilisation efficace des parties prenantes**, afin d'articuler solidement ce processus à l'**élaboration des mesures de protection, de conservation et de gestion**.

Synthèse des Orientations du Patrimoine mondial pour la construction de la **Zone tampon du périmètre du bien** :

- Tout bien du patrimoine mondial nécessite des **mesures de protection et de gestion s'appliquant à des activités qui lui sont extérieures**, y compris celles qui ont pour cadre ses abords immédiats. Il existe des **moyens (juridiques, réglementaires,...) de protéger un bien de menaces** plus générales. Il est par exemple possible de **reconnaître le statut du bien dans les plans d'occupation des sols ou les règlements relatifs à la mise en valeur, ou assurer la liaison entre les aires protégées**.
- La protection, la conservation et la gestion de la zone tampon et celles du bien doivent former un tout intégré. **Lorsque des organismes différents sont responsables à ces égards de la zone tampon et du bien lui-même, il convient de préciser leurs obligations respectives et les mécanismes de coordination.**



# Le périmètre du Bien candidat et de sa Zone tampon



## Cartographie du périmètre du bien candidat au Patrimoine Mondial et de sa zone tampon

### Légende

- Pic du Midi
- Limite du Bien candidat au patrimoine mondial
- Zone tampon du Bien candidat
- Téléphérique
- Route départementale
- Bâti
- Tronçons hydrographiques
- Surfaces hydrographiques

Sources des données : DDT65, Passeurs paysagistes, OpenData65, Pic du Midi  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93  
Référentiels : © SCAN-REG - IGN - 2021

Date : Août 2024  
Nom fichier : bigorre.qgz

Producteurs des cartes :  
ABELLAN.S, chargée de projet au Pic du Midi  
BOEHRER.G et BRIOL.G, bureau géomatique, DDT65

0 1 2 km



Explication du **Périmètre du Bien candidat au patrimoine mondial** (surface de 1770 hectares) :

La **dimension paysagère** du bien repose sur l'aspect « promontoire isolé » du Pic qui a conduit à le choisir comme observatoire. La mise en valeur du site nous amène à définir un périmètre englobant les **points de vue sur les différents versants** :

- Nous avons donc été guidés par les **limites naturelles et géologiques (crêtes et talwegs)**, d'avantage que par des limites administratives ou cadastrales.
- Certaines portions du périmètre de protection qui ne sont pas adossées à des éléments géologiques spécifiques sont adossées à des **limites physiques** (courbes de niveau au Nord-Ouest).
- Nous sommes également focalisés sur la **richesse paysagère** offerte depuis l'observatoire. Le périmètre proposé repose sur un **panorama contrasté**, allant des **vallons pastoraux aux pics plus accidentés**. Cette préservation remarquable résulte de classements préexistants, qu'il s'agisse de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000 au Nord) ou des protections des 2 sites classés.

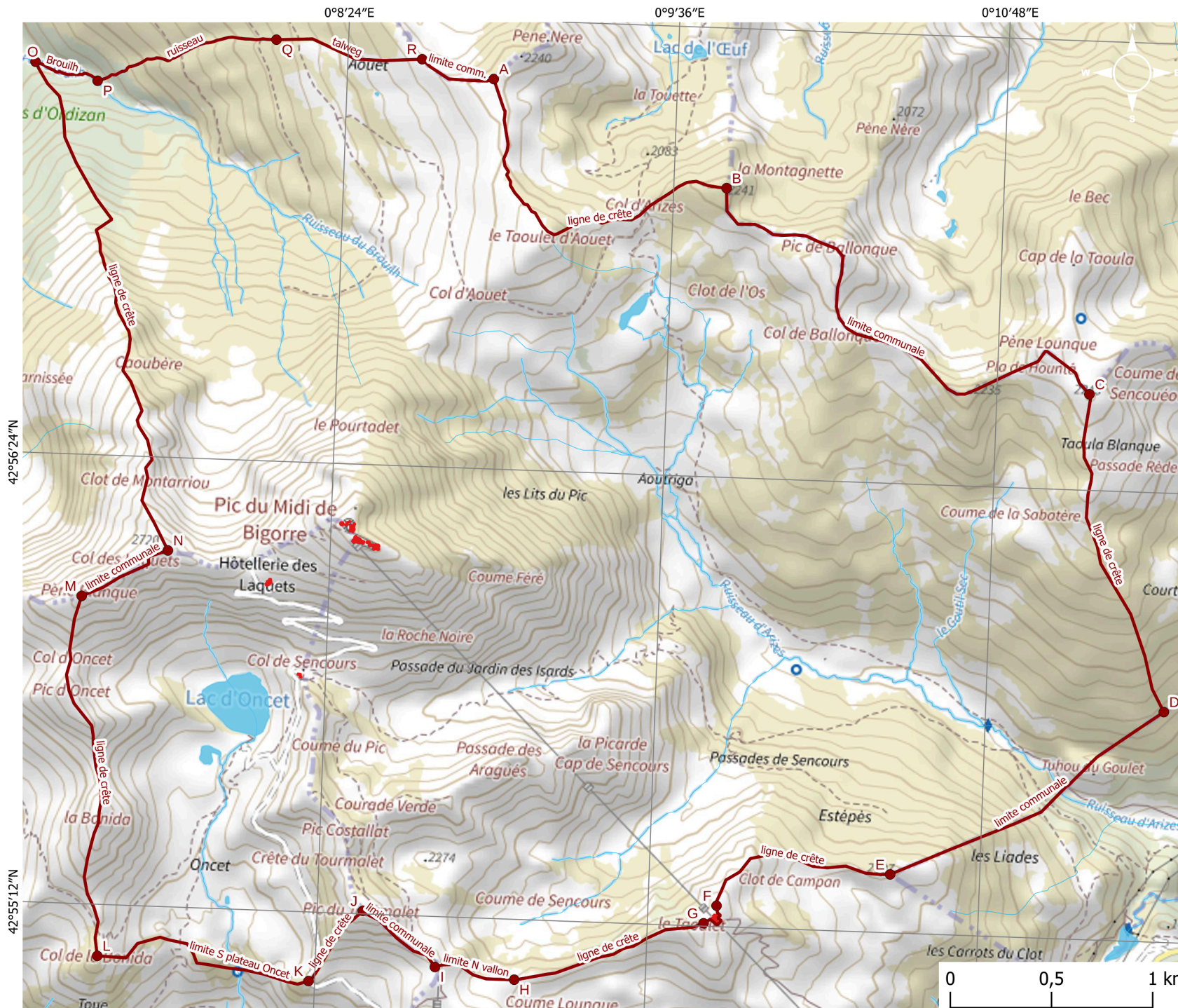
La **dimension technique**, tout autant constitutive de l'identité du site, est incarnée par l'**observatoire** et également par le **téléphérique** qui y conduit. Il semblait important d'inclure la **station intermédiaire du Taoulet** dans le périmètre du bien. Le périmètre proposé contient également :

- les principaux éléments exprimant l'**histoire du site** : route d'accès, col de Sencours, hôtellerie des Laquets, vestiges de l'ancien téléphérique,
- plusieurs **sentiers de randonnées** qui offrent un panorama privilégié sur le flanc Est (du Val d'Arizes jusqu'à la montagnette) et le flanc Sud (ascension par le lac d'Oncet),
- un panel de **biotopes hauts montagnards**, représentatifs de la **diversité géologique et botanique pyrénéenne**

D'un point de vue **administratif** nous sommes situés sur **deux communes : Bagnères-de-Bigorre et Sers**. Néanmoins les limites administratives ou cadastrales n'ont été que très peu utilisées pour construire le tracé du périmètre du bien car elles sont peu pertinentes en zone de haute montagne.



# Le périmètre du Bien candidat



## Détails de la construction du périmètre du Bien candidat

### Légende

- Limite du bien candidat
- Surfaces hydrographiques
- Tronçons hydrographiques
- Bâtis en lien avec l'Observatoire

### Points marquants du tracé

- A - noeud de crêtes entre les vallées de Conques, Binaros et Brouilh
- B - Pic de la Montagnette
- C - Pla de Hounta
- D - croisement crête issue du Pla de Hounta et limite communale
- E - extrémité crête N-E. du Taoulet
- F - abord N. de la gare téléphérique intermédiaire du Taoulet
- G - abord S. de la gare téléphérique intermédiaire du Taoulet
- H - col O. du Taoulet surplombant la Coume Lounque
- I - limite N-O. du vallon à l'O. de la Coume Lounque
- J - Pic du Tourmalet
- K - croisement route du Pic du Midi et crête N-O. du Pic du Tourmalet
- L - sommet au S. du Col de la Bonida
- M - noeud de crêtes entre les vallées d'Oncet, Aouda et Peyrelade
- N - Pene Blanque
- O - extrémité N. de la crête de Pene Blanque, sur le Ruisseau du Brouilh
- P - intersection entre ruisseau du Brouilh et ruisseau à l'E. de celui-ci ; point côté 1435m
- Q - extrémité E. du ruisseau
- R - extrémité E. du talweg en continuité amont du ruisseau, sur la crête ; point côté 2142m

Sources des données : DDT65, Passeurs paysagistes, OpenData65, Pic du Midi

Projection : RGF93 v1 / Lambert-93

Référentiels : © Plan IGN Géoservices

Date : Août 2024

Nom fichier : bigorre.ggz

Producteurs de la carte :

ABELLAN.S, chargée de projet au Pic du Midi

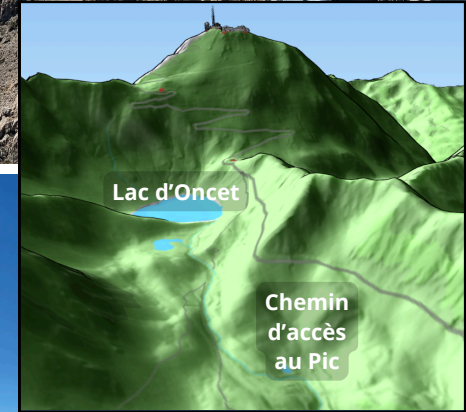
BOEHRER.G et BRIOL.G, bureau géomatique, DDT65



■ Depuis la terrasse Sud du Pic



■ Au Sud-Ouest, derrière le  
Télescope Bernard Lyot





- Au Nord-Ouest, derrière le Télescope Bernard Lyot, en suivant le Ruisseau du Brouilh



- Depuis la terrasse Nord du Pic du Midi



- A l'Est, la vue sur le Val d'Arize depuis la terrasse de la coupole Charvin



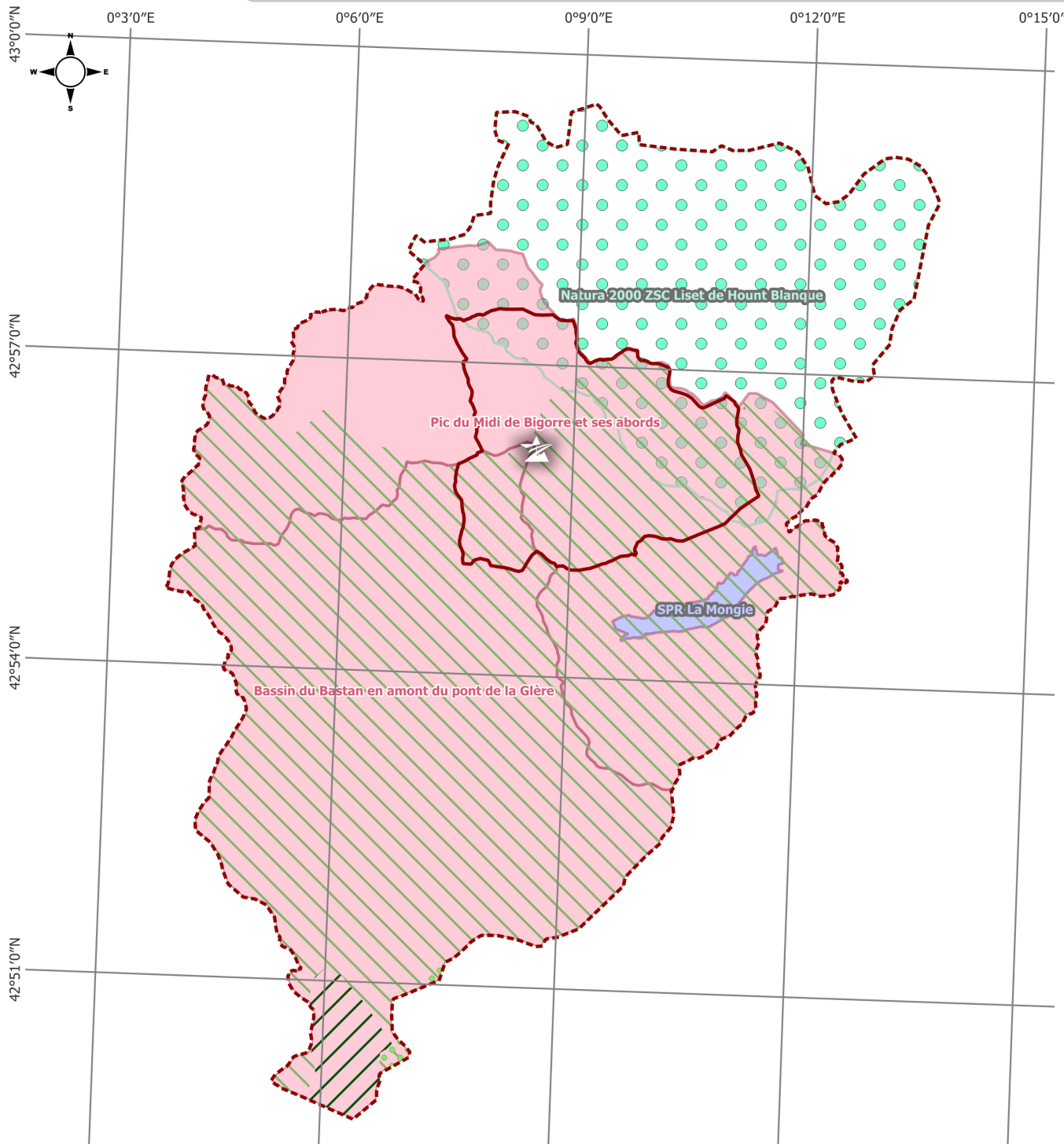


Explication de la proposition de **Zone tampon du bien candidat** :

La zone tampon du bien candidat reprend les périmètres de **plusieurs protections existantes** :

- **2 Sites classés (SC)** : Les **sites classés** sont des espaces naturels ou bâtis dont la valeur artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exige, au nom de l'intérêt général, leur conservation et leur protection contre toute dégradation majeure.
  - o SC du **Pic du Midi de Bigorre et ses abords** :
    - communes : Bagnères-de-Bigorre, Beaucens et Campan
    - date de classement : 7/11/2003
    - surface : 4921 hectares
  - o SC du **Bassin du Bastan, en amont du pont de la Glère** :
    - communes : Betpouey et Sers
    - date de classement : 25/04/1932
    - surface : 5704 hectares
- **Site patrimonial remarquable (SPR) de La Mongie**
  - o Les **Sites patrimoniaux remarquables (SPR)** ont été instaurés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, portant sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine. Leur but est de préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.
- **Site Natura 2000 - ZSC Liset de Hount Blanche**
  - o Une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** est destinée à protéger les types d'habitats ainsi que les espèces animales et végétales répertoriées dans les annexes I et II de la Directive 'Habitats' de 1992.

# Le périmètre du Bien candidat et de sa Zone tampon : les protections



## Cartographie des protections réglementaires sur le périmètre du Bien candidat et de sa zone tampon

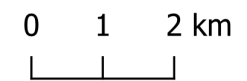
### Légende

- Pic du Midi
- Limite du bien candidat au patrimoine mondial
- Zone tampon du bien candidat
- Site patrimonial remarquable (SPR)  
La Mongie
- Servitudes AC2 relatives aux sites classés
- Zone coeur du Parc National des Pyrénées (PNP)
- Aire d'adhésion du PNP
- Réserve naturelle nationale (RNN) du Néouvielle
- Natura 2000 - Zone spéciale de conservation (ZSC)  
"Liset de Hount Blanche"

Sources des données : DDT65, Passeurs paysagistes, OpenData65, Pic du Midi  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93  
Référentiels : © SCAN-REG - IGN - 2021

Date : Août 2024  
Nom fichier : bigorre.qgz

Producteurs des cartes :  
ABELLAN.S, chargée de projet au Pic du Midi  
BOEHRER.G et BRIOL.G, bureau géomatique, DDT65





## **Synthèse des Orientations du Patrimoine mondial pour la construction du Cadre distant du périmètre du bien**

- Outre le périmètre du bien candidat au Patrimoine mondial et sa zone tampon, une zone au-delà de ces limites est considérée pour protéger les caractéristiques du bien ou ses attributs. L'UNESCO parle de cadre distant.
- Le cadre distant vise des éléments pouvant altérer la relation entre le bien et son environnement comme ceux nuisant à la visibilité.

### **Explication de la proposition de Cadre distant :**

Le cadre distant du bien correspond au **périmètre de la Réserve internationale de Ciel étoilé (RICE) incluant sa zone cœur et sa zone tampon**. Une RICE est un territoire de projet fondé sur la valorisation des paysages célestes nocturnes et leur protection. Son action élémentaire est un programme de conversion de l'éclairage artificiel et de préservation de l'environnement nocturne. La nuit protégée doit devenir une ressource permettant de créer et de redimensionner des activités de développement local et touristique à l'intérieur et au dehors du périmètre de l'espace protégé.

### **Zonage de la RICE du Pic du Midi** : zone cœur + zone tampon

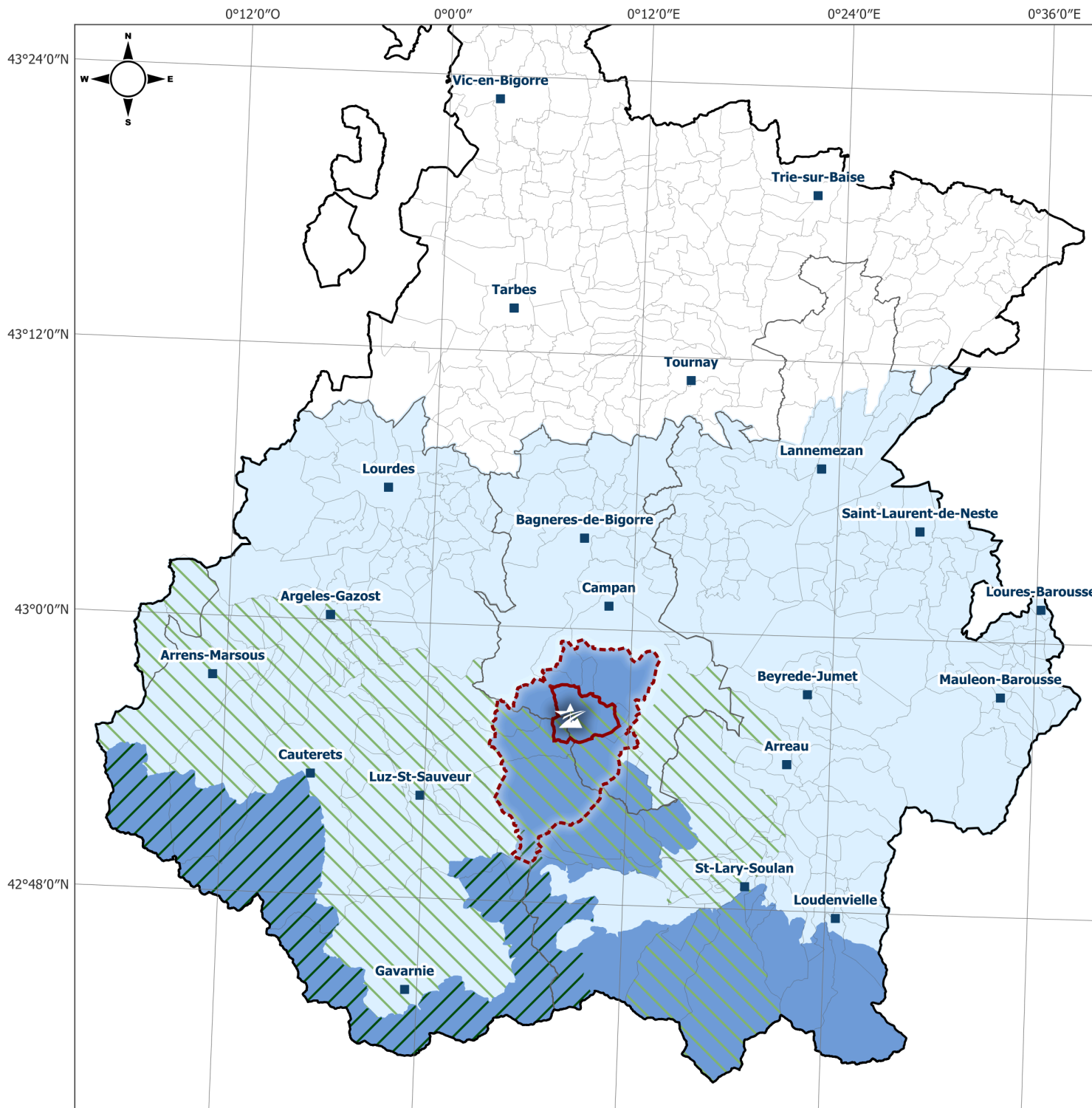
- **Zone cœur RICE Pic du Midi** (612 km<sup>2</sup>) : reprend le tracé d'espaces protégés et de sites classés existants :
  - o Zone cœur du Parc national des Pyrénées (PNP)
  - o Réserve naturelle nationale du Néouvielle
  - o Réserve naturelle régionale d'Aulon
  - o Site Classé Vallée du Rioumajou
  - o Site Classé Haute Vallée du Louron
  - o Site Classé du Bassin du Bastan, en amont du pont de la Glère
  - o Site Classé Pic du Midi et ses abords
  - o Site Classé de l'Oule-Pichaleye et ses abords
  - o Site Classé Vallon d'Estibère érigé en réserve naturelle
- **Zone tampon RICE Pic du Midi** (2500 km<sup>2</sup>) : intègre l'aire d'adhésion du PNP et les limites administratives des trois EPCI : le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (CCPVG), la Communauté de Communes de Haute Bigorre (CCHB) et le Pays des Nestes.

#### **Informations générales sur la RICE Pic du Midi :**

- Date de création : 19 décembre 2013
- Nombre de communes : 250
- Nombre d'habitants : 90 000
- Nombre de points lumineux d'éclairage public : 34 000
- Villes principales : Lourdes, Bagnères de Bigorre, Lannemezan



# Le périmètre du Cadre distant du Bien candidat



## Cartographie du zonage de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi, cadre distant du bien candidat au Patrimoine mondial

### Légende

- Pic du Midi
- Limite du bien candidat au patrimoine mondial
- Zone tampon du bien candidat
- Villes principales
- Zone coeur de la RICE
- Zone tampon de la RICE
- Aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées
- Zone coeur du Parc National des Pyrénées
- Limites du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) et du Pays des Nestes
- Limites des communes
- Département des Hautes-Pyrénées

Sources des données : DDT65, Passeurs paysagistes, OpenData65, Pic du Midi  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93  
Référentiels : © SCAN-250 - IGN - 2021

Date : Août 2024  
Nom fichier : bigorre.qgz

Producteurs des cartes : SM Pic du Midi, DDT65

0 5 10 km

- **Un facteur affectant le bien et sa conservation dans le périmètre du Cadre distant :**
  - **la pollution lumineuse**

Cartographie de la pollution lumineuse diffuse :

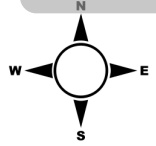
Une carte de pollution lumineuse diffuse représente le **niveau de luminosité du ciel nocturne** tel qu'il est perçu à chaque point du territoire par un **observateur au sol regardant le ciel à la verticale**. Cette méthode intègre les effets des **halos lumineux** qui se diffusent sur de larges périmètres autour des zones éclairées (urbaines et périurbaines notamment).

**Le fichier utilisé pour produire la carte suivante est un fichier géoréférencé de la pollution lumineuse diffuse en coeur de nuit pour l'année 2023.**

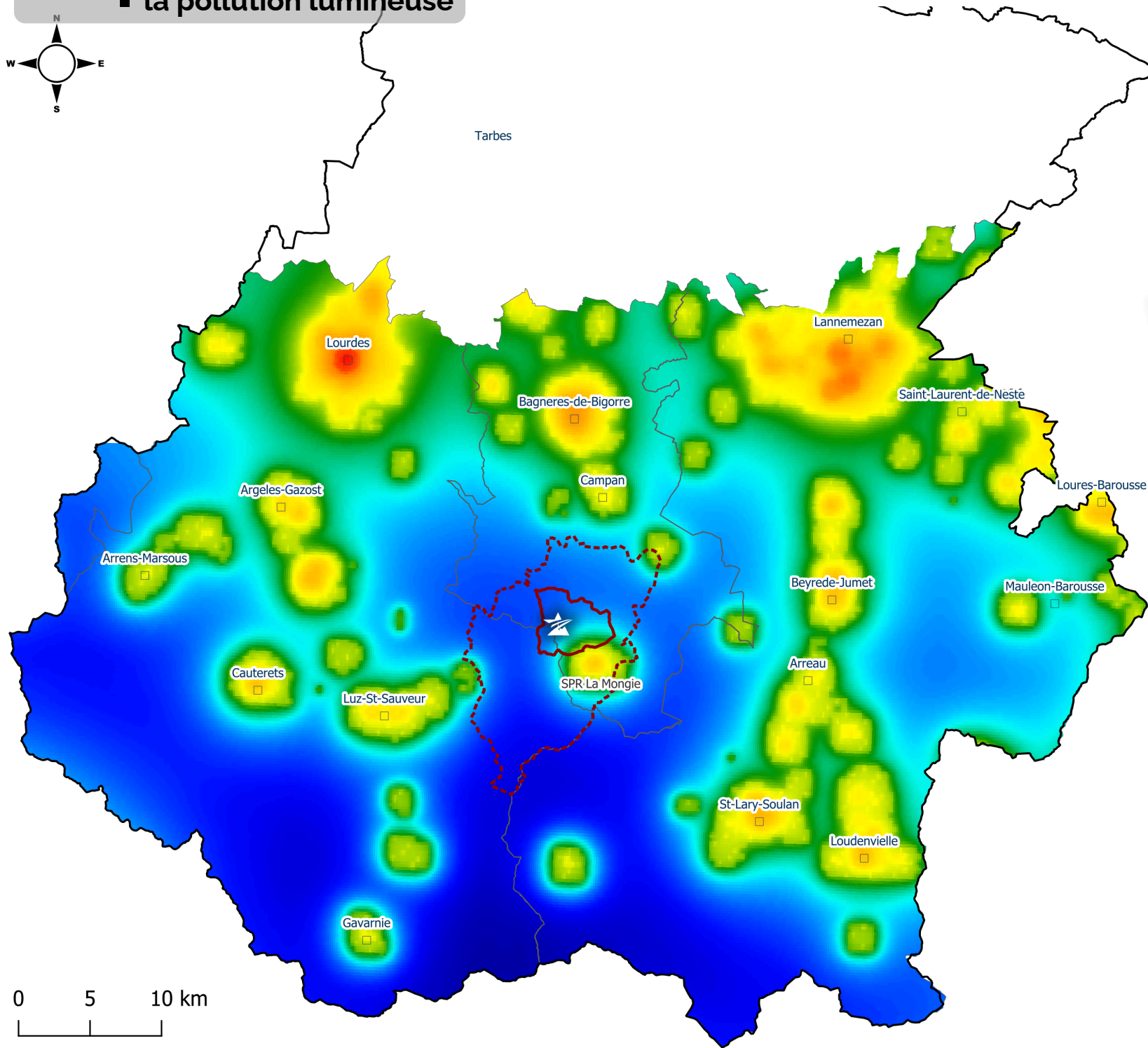


○ Un facteur affectant le bien et sa conservation dans le périmètre du Cadre distant :

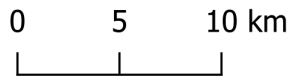
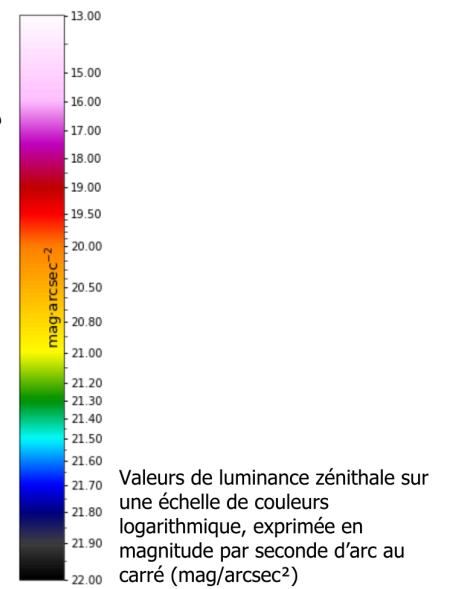
▪ la pollution lumineuse



Cartographie annuelle  
2023 de la pollution  
lumineuse sur le territoire  
de la Réserve  
internationale de Ciel Etoilé  
(RICE) du Pic du Midi en  
coeur de nuit



- Pic du Midi
- Limite du bien candidat au patrimoine mondial
- Zone tampon du bien candidat
- Limites du département des Hautes-Pyrénées (65)
- Limites du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) et du Pays des Nests



Sources des données : DarkSkyLab, OpenData65, Pic du Midi  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93  
Référentiels : © SCAN-250 - IGN - 2021  
Date : Août 2024  
Nom fichier : bigorre.gqz  
Producteurs des cartes : SM Pic du Midi





**LE PIC DU MIDI  
ET SON OBSERVATOIRE**

CANDIDATURE  
AU PATRIMOINE  
MONDIAL